



15ème législature

Question N° : 7684	De Mme Corinne Vignon (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Formation casques bleus	Analyse > Formation casques bleus.
Question publiée au JO le : 24/04/2018 Réponse publiée au JO le : 03/07/2018 page : 5792 Date de changement d'attribution : 08/05/2018		

Texte de la question

Mme Corinne Vignon appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les 823 casques bleus français présents sur 7 opérations de l'ONU, qui n'ont, selon STAND et l'ONU, pas eu accès à une formation suffisante pour être envoyés sur le terrain. Aujourd'hui, seules deux semaines sont nécessaires avant de partir en mission, alors même qu'il y a un total de 21 formations comprenant entre autres la protection des personnes vulnérables, ou encore les bases des droits de l'Homme. Ce manque de temps de formation entraîne des failles importantes dans les dispositifs de maintien de la paix ainsi que, parfois, des actes qui auraient pu être évités. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend donner des formations plus longues avec davantage de moyens aux casques bleus français afin de répondre à la complexité croissante des missions.

Texte de la réponse

Les actions de formation et de préparation opérationnelle dispensées aux militaires permettent à ces derniers de faire face aux diverses menaces, en France comme à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une mission conduite sous commandement national ou international. La capacité de nos soldats à enchaîner et à maîtriser les différentes phases de leur métier que constituent la formation, l'entraînement et l'engagement opérationnel garantit la polyvalence de notre modèle d'armée et est adaptée à l'évolution de ces menaces. Il convient d'ajouter que les militaires déployés en opération bénéficient d'une mise en condition finale visant à leur faire acquérir, pour chaque théâtre, les savoir-faire particuliers nécessaires au regard du type de la mission, de la situation locale, des menaces existantes et des conditions d'engagement (cadre légal et règles d'engagement). Cette mise en condition est constitutive du cycle de préparation opérationnelle des forces terrestres et donne lieu à une certification par le commandement. Enfin, le soldat retire de sa participation à des engagements variés une expérience et des enseignements qui lui permettent de couvrir une large étendue du spectre de la guerre, depuis la basse jusqu'à la haute intensité. Que le soldat français serve ou non dans le cadre d'une mission de l'ONU, sa formation et son entraînement le rendent donc parfaitement apte à agir dans le contexte juridique propre à son engagement, avec une parfaite connaissance des enjeux, des rapports politiques et humains locaux et des interactions avec les autres contingents constitutifs de la force déployée.